

RAPPORT D'ACTIVITE

Le rapport d'activité présenté par M. Pierre CAMINADE fut consacré d'une part à la vie de l'Office proprement dit et d'autre part aux activités des différentes associations qui le constituent.

«Nous avons contribué à l'organisation de l'expédition scientifique du Club Antarès en Mauritanie (éclipse totale du soleil du 30 juin 1973), que nous ne rappellerions pas si, outre le n° 28 d'Étraves ne lui avait été consacrées plusieurs pages dans le n° 29.

L'Office a reçu au mois de janvier 1975 le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Centres Culturels Communaux.

Les expositions ont été de qualité : œuvres d'Olive TAMARI, de Michèle DOLFI-MABILY, du groupe parisien GRATELOUP, MARGERIE, VIMARD, BUGEAUD, pour la peinture ; pour l'histoire, celle du 30^e anniversaire de la Libération en Novembre 1974.

Rappelons qu'Olive Tamari, a fait don à la Commune de 14 peintures à l'huile.

L'Office a comme les autres années, doté de prix l'école municipale de Musique.

Nous ne pouvons ignorer la création du Musée de la Mer, ni le développement de la bibliothèque et la mise en service d'un bibliobus, ni la construction du Mille Club au quartier Vignelongue, ni la visite des Congressistes de l'Association Internationale des Musées d'Armes et d'Histoire Militaire.

Du côté des associations, nous saluons celles de création récente qui sont en train d'adhérer à l'Office :

VIURE, Culture provençale, dont nous avons aidé les débuts : création de la pièce de Bidouret le 24 août 1974, Cours de Provençal.

Aide à l'association des Ados pour des stages de culture provençale à Vedènes, en liaison avec l'Office Municipal de l'Action Socio-Éducative.

UNIVERSITÉ NOUVELLE, inaugurée le 22 janvier 1975 et qui vient de rallier l'Office.

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE MATHÉMATIQUES de l'Enseignement Public qui a organisé une exposition le 11 octobre 1975.

LA SOCIÉTÉ ORNITHOLOGIQUE DU SUD-EST «LA PROVENÇALE» qui va mettre sur pied d'ici la fin de l'année une exposition.

Une section seynoise du **Comité National France R.D.A** (République Démocratique Allemande) qui s'est manifestée récemment par une conférence sur le sport.

et le **Foyer d'Éducation Populaire T.Merle** qui parmi ses nombreuses activités a présenté une soirée poétique du Théâtre du Totem.

Les autres associations ont témoigné de leur vitalité. Telle est le cas des **Amis de la Seyne ancienne et moderne**, des **Loisirs et Sports**, de la **Seynoise**, qui a donné des concerts publics, du **Comité local France-URSS**, de **Connaissance du Monde**, des **Jeunesses Musicales de France**, du **Comité Permanent des Fêtes**, de l'**Entente Philatélique**, de l'**Échiquier Seynois**, de l'**Entente Numismatique Seynoise** de création récente (1973) et qui a organisé sa 1^{ère} Exposition au mois de Juin 1975.

Enfin, tout récemment, nous avons pu assister à la première exposition de peinture des ouvriers des Constructions Navales et Industrielles de la Méditerranée (CNIM) due à l'initiative de la section du Parti Communiste Français de cette Entreprise.

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA CULTURE ses attributions

Les lecteurs de notre bulletin ont été et sont fréquemment informés de l'action de la Fédération nationale des centres culturels communaux et d'une de nos communes et fondamentales revendications: que 1% du budget de l'État soit attribué au secrétariat d'État à la Culture, alors que depuis des années il oscille autour de 0,5%. Cette année (budget 1976), la culture dispose de 1 milliard 600 millions environ alors que le budget général est d'environ 300 milliards.

Mais on ignore généralement les domaines qui sont de la compétence du secrétariat d'État à la Culture (1, rue de VALOIS, 75001 PARIS). Il a publié, à l'occasion de la discussion budgétaire un document, intitulé ACTIVITÉS, de 120 pages, bien présenté et clair. Nous lui empruntons quelques renseignements.

Un ministère des affaires culturelles avait été créé par un décret du 24 juillet 1959. Actuellement, secrétariat d'État, son champ d'intervention s'étend sur plusieurs domaines:

CONNAISSANCE DU SECTEUR CULTUREL. ACTIVITÉS SECTORIELLES. ORGANISMES INTERMINISTÉRIELS

I - L'Administration générale (12% des crédits de fonctionnement et 5,3 des crédits d'équipement) a parmi ses fonctions particulières originales le «développement de l'action régionale», depuis 1974 (politique de création de directions régionales et de «chartes culturelles»); et le développement de l'Office National de Diffusion artistique (O.N.D.A.), association de la loi de 1901 qui a «pour mission de favoriser et de promouvoir la diffusion de manifestations artistiques de qualité sur l'ensemble du territoire national».

II - La connaissance du secteur culturel a pour objet des Études et Recherches de toute nature; la haute direction des Fouilles et sauvegarde et entretien des Antiquités; la tenue de l'Inventaire général, qui a entrepris, depuis dix ans, le recensement des monuments et richesses artistiques de la France. Le service du secrétariat d'État organise, à la demande des collectivités locales et des syndicats d'initiative, des expositions documentaires.

III - Les activités sectorielles comprennent:

a/ L'architecture et le cadre de vie (*Monuments historiques; protection des sites et espaces ayant une valeur esthétique, historique ou urbanistique; cette protection est hiérarchisée: Inscription sur l'inventaire, classement au titre des sites, zones de protection*). On compte actuellement 30.000 monuments historiques, dont 300 (les plus importants) appartiennent à l'État.

Ce service s'intéresse à l'architecture moderne et aux projets de construction de l'État, principalement.

b/ Les Archives de France (service ébauché en 1194 et organisé en 1791). Elles occupent 380 kilomètres de rayonnages, et les archives départementales 1300!

c/ Les Musées de France. Les musées nationaux (les plus importants) sont au nombre de 30 environ sur mille que l'on connaît dans notre pays. Les plus fréquentés: le Château de Versailles et le Louvre, respectivement 1.750.000 et 1.530.000 visiteurs, en 1974. Le bureau compétent organise des visites scolaires et des expositions itinérantes.

d/ Le service de la Création Artistique, auquel sont rattachés les grandes Manufactures nationales (Sèvres, Gobelins, Beauvais, Mobilier National). Il s'occupe aussi de l'aide à la création et de l'aide aux artistes, -il s'agit ici principalement de l'institution dite du 1%. Il veille à l'affiliation des

artistes peintres, sculpteurs et graveurs au régime de l'assurance maladie, maternité et décès; à la construction d'ateliers-logements par les organismes publics d'HLM (Région parisienne surtout: 500 ont été achevés en dix ans).

e/ Enseignements des arts plastiques et de l'architecture.

Dans ce service très important, lui aussi, on remarque un Institut de l'Environnement.

f/ Théâtre et Action culturelle.

1° Théâtre. Le secrétariat d'état ne s'occupe que des «activités théâtrales professionnelles». Sont compris dans ce champ d'action les théâtres dramatiques nationaux, au nombre de cinq (Comédie Française, Odéon, Chaillot, Théâtre de l'Est parisien et Théâtre national de Strasbourg); les centres dramatiques nationaux, au nombre de dix-neuf. Notons que la direction du théâtre peut aider les «Compagnies dramatiques indépendantes»: 112 l'ont été en 1974.

La formation des comédiens et des techniciens du spectacle sont également de sa compétence. Bornons-nous à signaler que lui incombe la charge du Conservatoire national supérieur d'art dramatique à Paris et de l'École supérieure d'art dramatique à Strasbourg.

2° L'action culturelle concerne les maisons de la culture, les centres d'action culturelle, les établissements à gestion intégrée (villes nouvelles, comme Fos-Étang de Berre), la formation des animateurs (association technique pour l'action culturelle, A.T.A.C.).

Notons, ici, en citant le rapport «activités» (p.84), cette orientation de la politique culturelle:

«La conception traditionnelle du théâtre municipal, naguère destiné à accueillir des compagnies en tournée pour la distraction d'une fraction de la population est aujourd'hui remise en cause dans la plupart des villes.

«On souhaite désormais, de plus en plus fréquemment, des équipements conçus pour fonctionner en permanence et au bénéfice de tous».

Le secrétariat d'État déclare qu'il encourage dans cette voie les autorités municipales et accorde des subventions prioritaires.

«En outre, les préfets de région, qui sont chargés de répartir les crédits de subvention aux salles de spectacles, accordent une priorité aux opérations de rénovation».

Il tient à la disposition des collectivités locales, établissements publics et associations culturelles, des conseillers «hautement spécialisés» aussi bien pour leur équipement que pour l'animation.

3° Lettres et droits d'auteur.

Le Centre national du Livre succède à compter du 1^{er} janvier 1976 au Centre national des Lettres. Il sera placé sous la tutelle du secrétariat (direction du livre et de la lecture publique, -décisions des 2 juillet et 17 septembre 1975). Ses attributions seront inchangées: aide à la création et à la diffusion littéraires; aux écrivains et à leurs familles (bourses diverses); aux revues littéraires. Statut des écrivains et artistes. Législation du droit d'auteur. Cette direction toute nouvelle est chargée désormais de «la lecture publique» et des bibliothèques de lecture publique (sauf centrales et universitaires). L'adresse du Centre national du livre sera sans doute: 6, rue Deffrénoy, 75116 PARIS. Tél. 504.86.00 et 504.86.01. (1)

Parmi les autres activités sectorielles importantes prennent rang la musique et le cinéma. Nous leur consacrerons notre prochain article ainsi qu'aux organismes interministériels, dans lesquels le secrétariat est représenté: Fonds d'intervention culturelle, Centre National d'art et de culture Georges Pompidou, -dit Centre Beaubourg. Celui-ci aurait organisé en France une soixantaine d'expositions. Nous aimerions être informés de son activité.

(à suivre)

P.C.

(1) Journal officiel du 3 février 1976.